



Orléans, le lundi 17 octobre 2016

JEAN-PIERRE SUEUR

—————
SÉNATEUR
DU LOIRET

—————
VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

—————
ANCIEN
MINISTRE

Monsieur le Ministre,

Après avoir rencontré ce 17 octobre, MM. Cédric BENOIST, président de la FDSEA du Loiret et Baptiste MENON, président des Jeunes Agriculteurs du Loiret, je me permets de vous écrire pour solliciter qu'il y ait une concertation très approfondie avec les représentants des agriculteurs avant toute publication d'un nouvel arrêté concernant la définition des « zones non traitées » (ZNT) en produits phytosanitaires, suite à l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté de 2006.

En effet, les simulations dont ces responsables m'ont fait part montrent que le projet d'arrêté qui a été rendu public aurait pour effet d'interdire ou de réduire drastiquement la possibilité de cultiver un certain nombre de parcelles ou de réduire dans des proportions significatives le revenu des agriculteurs.

Or vous savez que cette profession a été sinistrée, tout particulièrement dans le Loiret, en raison des événements climatiques qui ont eu lieu en cette année 2016.

Il apparaît donc vraiment nécessaire qu'une concertation puisse être engagée avant la publication d'un nouveau décret.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre SUEUR

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 rue de Varenne
75007 PARIS